



Fédération Royale Belge de Bridge Koninklijke Belgische Bridge Federatie

Comité d'appel du 28/01/2015

Appel du Perron 2 contre une décision du Directeur des Compétitions

Lieu de la séance d'appel : le cercle Athena (9050 GentBrugge), à 18:00

Partie demanderesse : Daniel Gelibter (représentant le Perron 2)

Partie défenderesse : Thierry Mullens (Directeur des Compétitions)

Comité d'appel : Claude Renard (président et rapporteur)
Steven De Donder
Raf Vermeiren

Le président du comité d'appel avait également convié le capitaine du Perron 1 ou son représentant à se faire entendre auprès du Comité d'appel, mais celui-ci ne s'est pas présenté à la séance.

1. Le rappel des faits

Le déroulement du premier tour des rencontres Play Off en Honneur était prévu au Squeeze (équipes classées 1 à 4) et à l'Orée (équipes classées 5 à 8), au cours du week-end des 24-25 janvier 2015, le format des épreuves de ces deux journées étant identique au format des épreuves du tour préliminaire.

Des averses de neige importantes étaient tombées sur l'est et le centre du pays dans le courant de la nuit du vendredi au samedi, provoquant d'importants embarras de circulation dans l'est du pays, et plus particulièrement dans la province de Liège.

Le Directeur des Compétitions, actant l'absence du Perron 2 à l'Orée le samedi 24 janvier 2015 tandis que son adversaire, le Perron 1, avait pu faire la route et arriver dans les délais, décida, après de nombreux coups de fil et diverses tentatives afin de rattraper la situation, de sanctionner le Perron 2 d'un score de forfait (les autres rencontres de Play Off, à l'Orée et au Squeeze, ayant pu suivre leur cours normal).

Mis au courant de cette décision, le Perron 2 interjeta appel par voie de courriel, le samedi 24 janvier, vers 13:00, invoquant une situation de force majeure, tandis que l'équipe du Perron 1 repartait sur Liège.

Le Directeur des Compétitions fit savoir en fin de journée aux capitaines du Perron 1 et du Perron 2 que ces deux équipes étaient attendues à Bruxelles pour les épreuves du dimanche 25 janvier, puisque l'application du forfait était suspendue dans l'attente d'une décision d'un Comité d'appel qui trancherait sur le fond de l'affaire.

Les problèmes de circulation provoqués par la neige avaient complètement disparu dimanche matin.

C'est ainsi que l'équipe du Perron 2 se présenta à l'Orée le dimanche 25 janvier tandis que, paradoxalement, les conditions de circulation étant rétablies, c'est le Perron 1 qui faisait défaut.

Le Président de la Commission d'appel ne pouvait pas traiter l'appel puisqu'il avait participé à l'autre rencontre, à l'Orée, et que son indépendance eut pu être sujette à caution s'il avait procédé ; conséquemment, il délégua cette charge au rédacteur de la présente note, avec mission d'organiser une séance de comité d'appel dans le courant de la semaine puisque le tour final des Play Off était prévu le week-end suivant.

2. L'audition des parties

Le Perron 2 invoque le cas de force majeure. A cette fin, Daniel Gelibter produisit moult précisions sur les conditions dans les quartiers périphériques de Liège d'où auraient dû partir ce samedi matin les trois joueurs de l'équipe du Perron 2 concernés par la rencontre, ainsi que la situation dans et autour de Liège : la fermeture du tunnel de Cointe, la fermeture du tunnel d'Avroy, le blocage de la place Saint-Lambert, etc.

Il réitéra en outre l'intention des joueurs de son équipe de vouloir défendre leur chance, cartes en main.

Thierry Mullens précise la chronologie des événements et précise que le Perron 1, dûment mis au courant samedi soir de sa demande de faire jouer dimanche les deux équipes, s'est trouvé dans l'incapacité de rassembler ses joueurs le lendemain matin (confirmation reçue au cours d'un échange téléphonique avec le capitaine du Perron 1 le dimanche 25 janvier, vers 11:00), ceux-ci étant apparemment indisponibles en nombre suffisant.

3. Délibérations

Le comité d'appel se retire et délibère.

L'ensemble des membres du comité a déjà pu se rendre compte, par des recherches préalables sur Internet, de la réalité de la situation le matin du 24 janvier à Liège et dans les quartiers périphériques de la ville, de la localisation particulière des domiciles des joueurs Badir et Wanuffel, du blocage de la circulation au centre de Liège, de l'absence de transport en commun sur Liège et Verviers, de la situation précaire des véhicules circulant sur les autoroutes de Liège et de Namur, etc. Le compte-rendu de Daniel Gelibter les conforte dans cette position.

Il y a donc unanimité pour reconnaître la situation de force majeure avancée par la partie demanderesse, et, partant, le comité d'appel retire la sanction de forfait qui frappait l'équipe du Perron 2.

4. Décision

Le comité d'appel estime que le Perron 2 a bien été victime, en l'espèce, d'une situation de force majeure et exonère cette équipe de la sanction de forfait.

Le Perron 2 était donc en droit de pouvoir disputer l'épreuve du 25 janvier et c'est l'équipe adverse, le Perron 1, qui, par son absence non justifiée du 25 janvier, est sanctionnée d'un forfait.

Le Perron 2 bat ainsi le Perron 1 par forfait et gagne le droit de pouvoir participer au dernier week-end de Play Off en Honneur.

Claude Renard,
Président du comité d'appel